

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

L'An Deux Mille quinze, le 13 avril à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr BLANC Jean-Claude, Maire.

Présents : Mmes COULOMB Stéphanie, DARBAS Arlette, HONNONS Valérie, SISTAC Patricia et Mrs ARAUJO Éric, BONIFAS Philippe, BONCOURRE Thierry, DUPRAT Serge, FORMOSA Mathieu, MAZIERES Claude

Mme LOUBIERES Nathalie (Secrétaire) est présente.

Secrétaire de séance : Stéphanie COULOMB a été nommée secrétaire de séance

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 février 2015

Approuvé à l'unanimité

2. Approbation du compte administratif 2014 et du compte de gestion 2014

Le compte administratif est présenté par Mme LOUBIERES Nathalie sous la présidence de Mr BONCOURRE Thierry.

Le compte administratif et le compte de gestion sont approuvés à l'unanimité

3. Affectation du résultat

Affectation à l'excédent reporté : 80 000 € au compte 1068 en recette d'investissement

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

4. Délibération sur la demande de l'Association Patrimoine

Monsieur le maire donne lecture du courrier de la présidente de l'association patrimoine demandant une augmentation de 250 € de la subvention annuelle.

Un débat est mené. Monsieur le maire propose de ne pas augmenter la subvention mais d'attribuer une somme pour la foire. La solution de la somme pour la foire est retenue. Le montant sera défini avant l'été 2015 lors d'un conseil municipal.

Abstention de Mr MAZIERES (époux de la présidente) et Mme DARBAS (vice-présidente de l'association)

5. Vote du budget primitif 2015

Le budget est présenté par Mme LOUBIERES Nathalie sous la présidence de Jean-Claude BLANC.

Il est proposé de prévoir **en section de fonctionnement** Recettes : 300 000.00 €
Dépenses : 300 000.00€
en section d'investissement Recettes : 389 000.00 €
Dépenses : 389 000.00 €

6. Le budget est approuvé à l'unanimité.

7. Délibération sur le vote du taux des trois taxes

Après avoir pris connaissance des bases notifiées pour 2015 et afin d'équilibrer le budget, le conseil décide **de ne pas augmenter**, à l'unanimité, le taux de la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti

8. Délibération sur l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Monsieur le Maire informe le conseil que les compteurs de 36 kW (tarif jaune) pourront choisir le fournisseur d'électricité à compter du 1er janvier 2016. Le SDEHG propose à toutes les communes adhérentes de prendre en charge l'appel d'offre afin de négocier au mieux le prix de ces tarifs jaunes, Pour information, la commune possède un tarif jaune et se situe à la salle des fêtes.

Approuvé à l'unanimité

9. Délibération sur la convention pour la constitution d'un groupement de commandes d'achat d'électricité

Après accepter d'adhérer au SDEHG pour la constitution d'un groupement de commandes d'achat d'électricité mise en concurrence du tarif d'électricité, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

10. Délibération sur le devis du SIERGA

Monsieur le maire informe le conseil la nécessité de remplacer le poteau incendie (qui a gelé) côte de Marsoula à côté de la ferme « la cave », Un devis a été fait par le SIERGA pour un montant de 2195,35 € H.T soit 2634.43 € TTC. Approuvé à l'unanimité

11. Délibération sur la modification des statuts de la communauté de communes de la vallée de l'Ariège sur la communication électronique

Monsieur le Maire présente au conseil la correspondance du 9 février 2015 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège portant notification de la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège. Cette modification des statuts porte sur l'acquisition de la compétence supplémentaire "Communications électroniques" dont le contenu est le suivant :

- Établissement et exploitation d'infrastructures de communications électroniques (établissement et mise à disposition des opérateurs ou des utilisateurs de réseaux indépendants d'infrastructures destinées à recevoir des réseaux et des câbles)
- Établissement et exploitation de réseaux de communications électroniques (mise à disposition de fourreaux, location de fibre optique noire, fourniture de ligne DSL aux fournisseurs d'accès internet...)

Approuvé à l'unanimité.

12. Délibération sur l'extension du réseau basse tension sur le Chemin de Ferret

Monsieur le maire informe le conseil que les trois habitations situées chemin de ferret en construction et appartenant à la famille AUGUY est situé dans une zone urbanisée (zone UBb du PLU) et la commune est tenue dans ces zones de fournir les réseaux et notamment l'électricité. Monsieur le maire présente le devis du Syndicat d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG) (compétent en matière d'électricité) concernant l'extension du réseau basse tension souterrain d'une longueur de 70 mètres et desservant 3 parcelles actuellement non desservies. Le montant de ce projet s'élève à 8 643 € TTC. Monsieur le maire rappelle que ces travaux bénéficient d'une participation financière du SDEHG de 40 %. Après déduction de ces 40 %, la part communale s'élèverait à 4356 € environ,

Le conseil donne un avis favorable à ce projet

13. Délibération sur l'effacement de réseaux dans le Centre du Bourg (2ème tranche)

Le maire présente l'avant projet sommaire de l'effacement de réseaux dans le centre du bourg (2ème tranche -site classé) RD 12 E.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part à la charge de la commune pour la partie électricité et éclairage se calculerait comme suit :

- TVA (récupérée par le SDEHG)	33 323 €
- Part SDEHG	122 650 €
- Part restante à la charge de la commune (ESTIMATION)	57 152 €

TOTAL	213 125 €

Ces travaux seraient réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication, La part restante à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de 34 375 €.

Il faudra envisager de faire un choix sur la société de câblage.

Approuvé à l'unanimité

Le conseil autorise monsieur le maire

- à signer la convention avec le SDEHG et orange ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet
- à solliciter le conseil général pour une subvention

14. Réflexion sur le devis et une autorisation de droit à l'image pour la photo des Puydanielois

Monsieur le maire souhaiterait photographier les habitants devant leur maison afin de les conserver dans les archives communales mais aussi les offrir aux habitants.

Un devis a été demandé au photographe CATIFAIT d'Auterive et s'élève à 1200 €. Ce devis comprend les prises de vues des familles de Puydaniel devant leur habitation, une estimation de temps de travail pour environ 180 familles, les fichiers numériques livrés sur clé USB et l'autorisation de droit à l'image de chaque habitant.

Vote à l'unanimité pour le principe mais il faut trouver des arguments afin que les habitants acceptent d'être photographier devant leurs maisons.

15. Divers

- Adhésion à l'association Arbres et Paysage d'autan : 6 CONTRE (dont celle du maire) et 5 abstentions

16. INFO MAIRE

- Une référente pour la labellisation du chêne liège, se propose de subventionner les travaux de réfection du chemin qui mène à lui.
- La neige de février a été maîtrisée et les routes ont été salées et dégagées,
- NETTOYAGE DE PRINTEMPS : un érable rouge a été planté à la salle des fêtes
- GMAPY : C'est une taxe nationale de 40 € par habitant sur la taxe foncière. Rien de concret en application pour l'instant.
- Les Archives départementales sont passés en mairie fin février et devront revisiter pour les archives les plus anciennes.
- Tous les bâtiments publics sont accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Cantine scolaire : renouvellement avec Elior et baisse du prix des repas de 2%
- PEDT : Ce projet doit être élaboré par le SIVOM des écoles pour la rentrée prochaine. En l'absence de PEDT, l'état ne participera plus pour le fond d'amorçage suite à la mise en place des rythmes scolaires. La participation pour l'année scolaire 2014-2015 était de 50 € par enfant. Dans le cas où le PEDT serait validé la participation par enfant serait de 40 € (au lieu de 50 €).
- La Cote de martel a été refaite par le SIERGA
- Le service routier doit nous autoriser et nous conseiller sur la mise en place une barrière ainsi qu'un banc au niveau de la Fontaine du virage
- Il faudrait penser à mettre en vente le tracteur épareuse
- Le parcage de chèvres chemin du baron est en cours
- La poste est venue en mairie pour la numérotation des logements situés au lotissement St Sernin : le coté droit sera pair et le coté gauche impair. La numérotation est disponible au secrétariat. Bienvenue aux deux nouveaux puydaniémois.
- Il faudrait avancer sur la reprise du lotissement la métairie d'en bas
- Le PCS est à terminer. Claude et Arlette ont assisté à une formation de l'ATD à ce sujet.
- Réception du lotissement st Sernin : Il manque quelques travaux tels que le busage du chemin du cimetière, l'aménagement de la plateforme des ordures ménagères
- Un courrier sera prochainement adressé à la famille Sandré Jean-Louis qui utilise le domaine public avec leurs véhicules et épaves de véhicules et principalement rue de la mairie. Aujourd'hui, aucun véhicule de secours ne peut accéder dans cette rue en cas d'urgence.
- La réunion de la Commission Communale des impôts directs a eu lieu. Beaucoup de délégués présents
- Commission de sécurité pour les deux permis de construire des travaux hangar rue de la poste et extension mairie : Prévoir passage d'une société de sécurité à la fin des travaux
- Contrôle sécurité le 23/04 de la salle des fêtes
- Panneau occitan : à prévoir
- 19 mars : pas de communication car problème de date. Avis divergents
- Problème de déclaration des travaux faits par les habitants. Certains administrés effectuent des travaux sans demande d'autorisations. Ceci est pour l'intérêt de la commune.
- Formation habilitation électrique : 220 € par employés
- Fontaine Delbuc : l'architecte des bâtiments de France doit donner son avis après réception des photos.
- Épandage des boues dans la plaine : se renseigner à la chambre d'agriculture car odeur nauséabonde. Trop près des habitations.
- Envisager de planter des fleurs dans le village.
- Suite aux effectifs croissants du RPI, une ouverture de classe est envisagée pour la rentrée 2015-2016. Nous attendons la réponse officielle de l'inspection académique. Des travaux sont à prévoir. Le dossier de demande de la DETR a "porté ses fruits" car le SIVOM bénéficiera d'une aide de 40 %. la subvention du Conseil Général n'est pas encore connue. Cependant, la répartition des dépenses (selon les statuts du SIVOM) est répartie en parts égales, plus 20 % supplémentaire pour la commune qui effectuent les travaux. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 84 000 € TTC et 70 000 € HT.

17. Questions diverses

- Stéphanie COULOMB remercie l'ensemble du conseil municipal pour le beau bouquet reçu lors de la naissance de Julia.
- Philippe BONIFAS est en attente du devis pour les panneaux d'affichage des informations de la commune.
- Serge DUPRAT signale que le chemin de ferret est très abimé
- Thierry BONCOURRE informe que le prix de l'eau pour 2015 s'élève à 1.38 € le m3 d'eau et il n'y aura pas d'augmentation pour 2016. Cependant, il y aura une augmentation sur la location compteur.
- Valérie HONNONS signale un nid de frelon à coté du cimetièrre. Réponse de Mr le maire : Ce nid est inhabité depuis l'année dernière.
- Présentation du site internet par Arlette DARBAS qui doit voir le jour le 14 avril 2015

Séance levée à 23h10

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus